

P 5 : PLAN DE ZONAGE (P1/P2)



- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- * Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Préalocalisation des zones humides (DREAL)
- Inventaire complémentaire des zones humides (DM'Eau/2019)
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Terrain permettant la halte de courte durée pour les gens du voyage

Révision du PLU 1-0
 Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 26/09/2014
 Arrêtée par délibération du Conseil Communautaire le [] au [] inclus
 Approuvée par délibération du Conseil communautaire le [] en date []

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date []

Le Président :

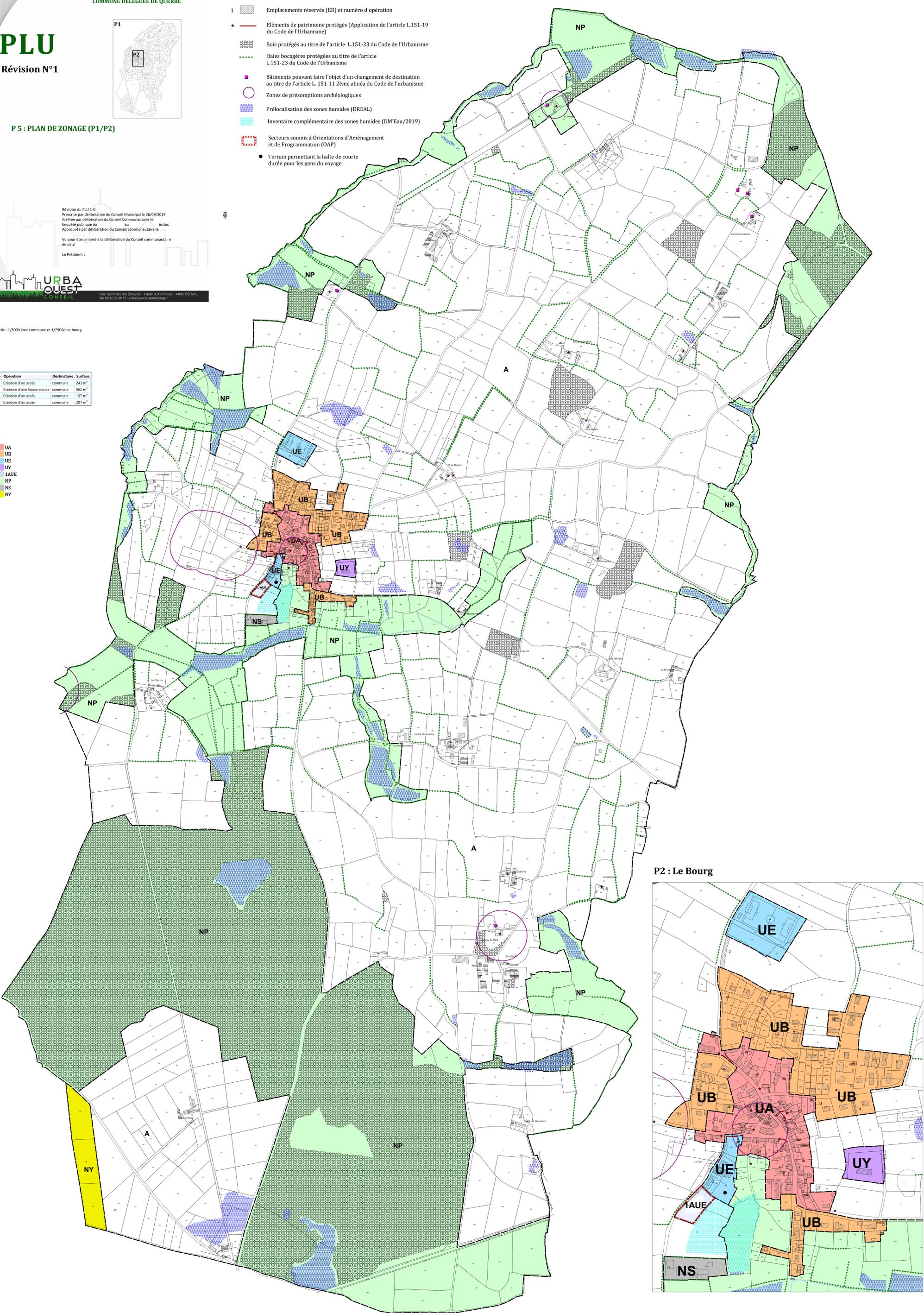


Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocher - 44500 DERVAL
 Tél : 02 40 55 48 57 - urbain@communequerre.fr

Echelle : 1/5000 ème commune et 1/2500ème bourg

Numéro	Opération	Destinataire	Surface
1	Création d'un accès	commune	243 m ²
2	Création d'une liaison douce	commune	562 m ²
3	Création d'un accès	commune	137 m ²
4	Création d'un accès	commune	291 m ²

- UA
- UB
- UE
- UY
- 1AUUE
- NP
- NS
- NY



P2 : Le Bourg

